



Un nouveau cap pour les Outre-Mer dans la République

Les outre-mer, ce sont douze collectivités qui regroupent sur les trois Océans, Atlantique, Indien et Pacifique, 2,6 millions d'habitants et 17,6% du territoire national. C'est aussi plus d'un million de français originaires des outre-mer qui vivent aujourd'hui en métropole.

Territoires français avant même la Corse ou la Savoie, les outre-mer participent pleinement – par leur histoire, leur richesse humaine, culturelle, patrimoniale, environnementale – à l'identité nationale et à la grandeur de la France. Ils font de notre pays la 2^{ème} puissance maritime mondiale. Ils ont donné à la France de nombreux talents, qui ont contribué au rayonnement des idées, des sciences, des arts ou du sport français. C'est ainsi que mon gouvernement a rendu un hommage national à Aimé Césaire en 2011, année qui a été celle de la mise à l'honneur des outre-mer.

LES OUTRE-MER FONT FACE AUJOURD'HUI A UN DOUBLE DEFI POLITIQUE ET ECONOMIQUE

- **Le premier défi est celui de leur ancrage dans la République :**

- la Nouvelle-Calédonie approche de l'échéance décisive de la consultation sur l'accès à la pleine souveraineté prévue par l'accord de Nouméa ;
- le gouvernement socialiste n'a pas su éviter que la Polynésie soit inscrite en 2013 sur la liste de l'ONU des territoires à décoloniser ;
- il a également fui ses responsabilités à Mayotte, qui s'enfoncé dans une crise sociale et identitaire mettant en péril la collectivité et le processus de départementalisation ;
- de manière insidieuse, l'appartenance des collectivités ultramarines à la République est questionnée, moins d'ailleurs par les ultramarins eux-mêmes (les mouvements indépendantistes sont inexistantes ou minoritaires) que par l'opinion publique métropolitaine, alimentée par des médias véhiculant trop souvent de vieux clichés sur les outre-mer ; chaque année, la discussion du projet de loi de finances est l'occasion de mettre au pilori des outre-mer « coûteux », un traitement qu'aucune autre collectivité de la République ne subit.

- **Ensuite, il s'agit de relever le défi d'un modèle économique en panne**

Malgré un dynamisme réel qui a permis globalement, sur 30 ans, une croissance plus forte qu'en métropole, les outre-mer font toujours face à des handicaps considérables :

- le chômage est 2 à 3,5 fois plus élevé dans les départements d'Outre-mer qu'en métropole, un jeune actif sur deux (51 % exactement) est au chômage (24% en métropole), le nombre de demandeurs d'emploi dépasse celui des emplois du secteur concurrentiel ;
- des retards de développement par rapport à la métropole (taux de pauvreté supérieur, mortalité infantile plus forte, PIB par habitant inférieur) laissent subsister des zones de pauvreté inacceptables ;
- les évolutions démographiques par leur dynamisme (Guyane, Mayotte, La Réunion) ou, à l'inverse, le vieillissement accéléré de la population (Antilles), rendent aujourd'hui plus aigu le retard d'équipements adaptés dans le domaine de l'éducation et de la santé ;
- le modèle économique des outre-mer, encore aujourd'hui fondé sur la consommation des ménages et sur l'intervention publique, est dépassé car il ne laisse plus de marges de manœuvre à l'initiative privée ; impulsé par la départementalisation, il a eu le grand mérite d'engager un formidable rattrapage mais, aujourd'hui, ce modèle est à bout de souffle et il n'apporte plus aucune solution au mal endémique du chômage qui atteint aujourd'hui un niveau insupportable.

Le gouvernement socialiste a pris des initiatives législatives inopérantes sur la vie chère. Il porte aujourd'hui un projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle qui est un véritable leurre : une démarche planificatrice d'un autre âge, sans objectifs concrets et sans moyens qui masque une incapacité à soutenir les grands projets qu'attendent les outre-mer.

Je suis frappé de constater l'incapacité dont François Hollande et son gouvernement font preuve pour trouver des solutions efficaces et durables, leur renoncement aussi à protéger les outre-mer qui subissent de plein fouet la montée de l'insécurité, et à lutter contre une immigration irrégulière dévastatrice pour la cohésion sociale. Nos concitoyens d'Outre-mer et singulièrement les jeunes, ont l'impression de vivre dans une société bloquée, sans véritable cap. Triste ministère pour nos tropiques !

C'est pourquoi, je veux restaurer le rôle de protecteur de l'Etat, garant de la sécurité et de l'ancrage dans la République des outre-mer, et prendre des mesures puissantes qui permettent de relever le défi économique et de l'emploi.

1. SECURITE ET IMMIGRATION: REDONNER A L'ETAT SON ROLE PROTECTEUR

Le nombre de vols ou d'actes de violence enregistrés par les forces de l'ordre, rapporté à la population, est significativement plus élevé en Guyane, en Guadeloupe, à Mayotte et à Saint-Martin que dans les autres territoires ultramarins ou en métropole (5 à 17 fois plus de vols avec armes par habitant qu'en métropole). Saint-Martin est un territoire hors-norme avec 3,5 vols avec armes pour 1 000 habitants contre 0,6 en métropole. La situation est très préoccupante en Guyane, où le taux d'homicide est proche du niveau latino-américain (taux de 35 pour 100 000 habitants contre 1,5 en métropole) À Mayotte, l'insécurité est particulièrement forte dans les zones densément peuplées et dans les zones touristiques. Les infractions violentes (avec le phénomène nouveau des bandes de jeunes coupeurs de routes) et les cambriolages y sont beaucoup plus fréquents.

Les causes des phénomènes de délinquance varient ainsi d'un territoire à l'autre : les armes, l'orpaillage et l'immigration clandestine en Guyane, les armes et le narcotraffic aux Antilles, la porosité des frontières, l'immigration clandestine et les cambriolages à Mayotte, une intensité de délinquance particulièrement élevée en Guadeloupe. La situation en Nouvelle-Calédonie est atypique, avec une forte intensité des cambriolages, des vols de voitures et des coups et blessures, mais très peu de vols contre des individus. Enfin, la Réunion se situe dans la moyenne nationale.

Dans ce contexte, le contrôle des frontières maritimes est insuffisamment organisé et, en Guyane, la grande porosité des frontières terrestres rend difficiles les contrôles. La réponse pénale, et plus largement, l'organisation de l'Etat, sont en grande difficulté. Les taux de poursuite et de délais de réponse pénale sont contraints par l'engorgement des juridictions (avec des délais inadmissibles de résorption des stocks de 14 mois à Fort-de-France, 15 à Cayenne et plus de 20 à Pointe-à-Pitre) et la surpopulation pénale (165 % à la prison de Baie-Mahault en Guadeloupe, 211% pour celle de Ducos en Martinique) est critique. Enfin, Saint-Martin ne dispose pas de juridiction, ni d'établissement pénitentiaire.

- **Je veux entrer dans une logique de moyens, de résultats et de performance**

La priorité réside dans l'affirmation d'une chaîne pénale effective et efficiente.

Propositions :

- **doter Saint-Martin d'une juridiction propre** (création d'une chambre détachée) **et d'un établissement pénitentiaire** : c'est indispensable au regard de l'augmentation de la population, de la cohabitation avec la partie néerlandaise et de l'importance de la délinquance ;
- **renforcer le contrôle des frontières maritimes et terrestres** à Saint-Martin, en Guadeloupe et à Mayotte pour éviter l'introduction de produits stupéfiants et l'acheminement de personnes en situation irrégulière : ces territoires doivent être pourvus, en nombre suffisant, de radars terrestres et de moyens modernes d'identification de véhicules ;
- **donner à la police judiciaire des moyens nécessaires à ses missions**, notamment en augmentant le nombre d'enquêteurs dotés de compétences financières, pour faire face aux fraudes sociales et fiscales, avec une priorité à donner à la Guyane ;
- **améliorer la coopération avec les Etats voisins** en raison de la part élevée de ressortissants étrangers dans la population pénale ;
- **rétablir le contrôle des armes** : une grande facilité règne pour se procurer des armes de catégorie D¹. La priorité n'est pas d'inventer des dispositifs juridiques sophistiqués mais d'intensifier les poursuites pour détention d'armes, en introduisant les règles du droit de la chasse en Guyane et en instaurant un dispositif pénal accélérant et généralisant les sanctions.

¹ La Guyane concentre à elle-seule 3 % des armes de catégorie D enregistrées en France alors qu'elle ne représente que 0,38% de la

- **Je veux stopper l'immigration irrégulière, dévastatrice pour la cohésion sociale**

Depuis quatre ans, le gouvernement socialiste s'est borné à vivre sur les acquis de ses prédécesseurs, sans concevoir et conduire une politique d'ensemble vigoureuse à l'encontre de l'immigration clandestine en outre-mer. La situation de l'immigration clandestine dans les outre-mer constitue pourtant un enjeu majeur du fait :

- du positionnement géographique et du différentiel de niveau de vie avec les territoires voisins² ;
- des flux de ressortissants étrangers (30 % de la population en Guyane et à Mayotte) ;
- des frontières non maîtrisées³.

La situation géographique des outre-mer appelle aujourd'hui en priorité le renforcement du contrôle des personnes et des marchandises ainsi que de la coopération avec les pays voisins. Le projet d'installation de radars terrestres en Guadeloupe et à Saint-Martin doit aller à son terme et les forces de sécurité doivent être dotées des dispositifs d'interception et de moyens modernes d'identification.

Propositions :

- **intensifier les contrôles, notamment à Saint-Martin et en Guadeloupe**, pour réduire l'introduction de produits stupéfiants ou l'acheminement de personnes en situation irrégulière ;
- **développer les patrouilles mixtes terrestres et maritimes, associant policiers de pays frontaliers** et gendarmes ou policiers français ;
- **mettre à niveau les moyens maritimes des différentes administrations** (vedettes des Douanes et de la gendarmerie nationale notamment) pour une surveillance continue des côtes ;
- **renforcer la coopération avec les pays de la zone** : l'importante part de ressortissants étrangers au sein des populations pénales et carcérales (Guyane et Saint-Martin en particulier) justifie d'aider les pays de départ des immigrés irréguliers à disposer des moyens de surveillance pour lutter contre l'émigration illégale ; ainsi, la question de l'immigration clandestine à Mayotte ne trouvera pas de solution pérenne sans la normalisation préalable des relations entre la France et les Comores, comme pour la Guyane, avec la normalisation de ses relations avec le Brésil et le Suriname.

2. SOLIDARITE ET EDUCATION : L'ETAT COMME GARANT

- **Je veux réduire les inégalités dans le domaine de la santé**

Dans les Outre-mer les contraintes géographiques, économiques, démographiques et culturelles pèsent lourdement sur les enjeux de santé en particulier avec le vieillissement de la population aux Antilles, des moyens humains et matériels insuffisants au sein des établissements hospitaliers mais aussi des obstacles liés à la distance, l'isolement et l'adaptation aux impératifs de la prévention et des soins.

Même si la situation sanitaire des Outre-mer est très inégale selon les collectivités, de nombreux indicateurs de santé sont moins bons qu'en métropole notamment en matière de mortalité infantile, de précarité, de pauvreté, de pathologies chroniques ou d'addiction. Les épidémies de dengue, de chikungunya ou de fièvre Zika sont de plus en plus fréquentes et ont des conséquences de plus en plus lourdes sur l'organisation locale des soins, sur l'activité économique et la vie sociale. Le retard

² Le PIB par habitant est 4 fois plus élevé en Guyane qu'au Suriname ou dans l'Etat brésilien de l'Amapa.

³ Partition de Saint Martin entre la France et la Hollande facilitant la circulation des délinquants.

régulièrement constaté en équipements lourds, en infrastructures hospitalières et en moyens humains spécialisés accentue les inégalités sociales et géographiques, notamment en matière de dépistage.

Dans cette situation désormais inacceptable, je veux que la santé Outre-mer soit une priorité de l'Etat, ouverte dans le cadre d'un plan d'action aux collectivités du Pacifique, définissant des objectifs par territoires, un calendrier et des moyens afin de permettre de réduire efficacement les inégalités de santé.

Propositions :

- **augmenter et densifier** les actions de prévention, moderniser et conforter l'offre hospitalière, créer des pôles de santé de référence, améliorer l'offre d'accueil et de soins concernant les personnes âgées et dépendantes;
- **développer les formations** et les filières hospitalo-universitaires locales et **favoriser les délégations de tâches** entre professionnels de santé afin notamment de renforcer la démographie médicale et l'offre de soins ;
- **soutenir l'installation de nouveaux médecins**, notamment spécialistes, par des mesures adaptées à chaque collectivité et permettre le développement de la télémédecine ;
- **renforcer les coopérations régionales** en développant les dispositifs de surveillance concertés des risques sanitaires, en soutenant la mise en place de projets régionaux, les partenariats hospitaliers et les échanges en matière de recherche médicale.

• Je veux refaire de l'éducation une priorité

La proportion de jeunes illettrés est quatre fois supérieure en outre-mer à celle de l'hexagone et culmine à 48 % à Mayotte. Ce handicap majeur pour l'entrée dans la vie professionnelle ne sera, pour beaucoup, jamais surmonté. Les régions d'Outre-mer sont celles qui forment le moins d'étudiants, de titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur et le « décrochage scolaire » est beaucoup plus fort.

Il en résulte un véritable gâchis social, qui engendre un sentiment d'exclusion de la jeunesse ultramarine confrontée au chômage, sans autre débouché que les contrats aidés du secteur public ou le départ vers la métropole. Cette situation, génératrice de pauvreté et trop souvent de délinquance, est inacceptable ! **Je veux y remédier sur 5 ans par des mesures efficaces.**

Propositions :

- **redonner toute sa place aux enseignements fondamentaux dès la maternelle** : il faut renforcer l'enseignement de la lecture et du français dès la maternelle en avançant à 5 ans l'âge de la scolarité obligatoire et en développant l'accueil des enfants avant trois ans, au moins sur une partie de la semaine ; cet accueil précoce sera systématiquement proposé dans les zones à fort taux de pauvreté ou lorsque l'apprentissage du français n'est pas satisfaisant, comme à Mayotte ;
- **laisser les chefs d'établissement adapter leurs formations** aux différents besoins. Il faut donner le meilleur enseignement à nos enfants : apprentissage des langues étrangères des différentes zones géographique, pratique du créole comme langue vivante, soutien scolaire renforcé ;
- **développer massivement les outils et les formations numériques** : les jeunes ultramarins disposeront à la fois d'un enseignement de qualité et d'un atout important pour travailler outre-mer ou partout dans le monde ; il faut en outre favoriser l'implantation d'écoles d'informatique du type « école 42 » ;
- **créer de vraies passerelles avec le monde du travail** : il convient de donner la priorité au financement de l'apprentissage et l'opportunité aux élèves de découvrir, au collège, au moins trois métiers différents ; de manière générale, les entreprises devront

être systématiquement associées, pour plus d'efficacité, à la fixation des orientations de formation des structures publiques telles que l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité ou Pôle Emploi ; **le Service Militaire Adapté (SMA)**, qui va bientôt atteindre l'objectif que je lui ai fixé en 2009 de 6000 jeunes formés par an, contribue de manière déterminante à donner une seconde chance et une formation pratique aux jeunes ultramarins : il devra poursuivre sa montée en puissance pour atteindre rapidement une cible de 8000 jeunes formés.

3. REDEMMARER LE MOTEUR ECONOMIQUE POUR LUTTER CONTRE LE FLEAU DU CHOMAGE

Après les mesures de rattrapage mises en place par notre famille politique depuis plusieurs décennies et les mesures de soutien ciblé issues de la loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) du 27 mai 2009 - qui produisent toujours des effets positifs aujourd'hui - les gouvernements socialistes n'ont rien tenté pour adapter les économies d'outre-mer aux enjeux du XXIème siècle.

Ils ont cassé la dynamique créée par la politique visant à encourager l'investissement productif, mis entre parenthèses les décisions attendues sur de grands projets structurants pour se consacrer à la préparation de législations peu productives contre la vie chère. Le CICE s'est avéré totalement inadapté aux réalités de l'outre-mer. Le projet de loi de programmation pour l'égalité réelle ne pourra pas davantage redonner du dynamisme aux économies ultramarines puisqu'il ne traite aucun des leviers de la croissance.

Bien au contraire, il convient de définir un cadre ambitieux pour les outre-mer, en libérant toutes les énergies présentes dans les territoires : celles des forces-vives de l'entrepreneuriat, comme celles de nos concitoyens. Pour redémarrer durablement le moteur économique outre-mer et réduire le chômage, cinq leviers de croissance seront immédiatement activés, formant un véritable « électrochoc économique » :

- redonner des marges de manœuvre aux entreprises et libérer la croissance, avec des outils simples, ciblés sur l'emploi ;
- favoriser l'attractivité des territoires pour y attirer talents et capitaux ;
- faire du soutien à l'innovation et aux services un moteur de dynamisme pour la jeunesse ;
- consolider les secteurs traditionnels que sont notamment l'agriculture et le BTP ;
- favoriser les grands projets qui préparent les outre-mer aux enjeux du XXIème siècle.

• Je veux redonner des marges de manœuvre aux entreprises et libérer la croissance

Propositions :

- **alléger les impôts directs pesant sur les entreprises, au premier rang desquelles l'impôt sur les sociétés** qui sera ramené progressivement à 25 % ;
- **réduire le coût du travail grâce aux allègements de charges sociales** : le système d'exonération de charges sociales outre-mer, renforcé en 2009 mais « raboté » depuis par le gouvernement socialiste, sera à la fois pérennisé et renforcé grâce au transfert des dépenses fiscales liées au CICE ; il faut substituer à ce crédit d'impôt inefficace une règle simple de diminution directe de charges avec pour finalité directe la création d'emplois ; les efforts de l'Etat seront ciblés sur les secteurs économiques moteurs et créateurs d'emplois (tourisme, industries agro-alimentaires, numérique ou encore les énergies renouvelables) ;
- **mettre en place un «Small Business Act» pour les outre-mer**, en adaptant le code des marchés publics, de sorte que les TPE ne puissent pas être écartées de marchés publics locaux en raison de leur petite taille et puissent plus facilement bénéficier des offres partenariales entre « grands comptes » et TPE ou startups ;
- **simplifier et adapter l'accès aux aides et aux financements publics** : BPIFrance doit devenir l'unique financeur public des PME et s'implanter pleinement outre-mer pour ne plus être contrainte de déléguer l'instruction de ses dossiers de financement ; elle doit devenir le « guichet unique » des entreprises ; de leur côté, l'AFD (Agence Française de

Développement) et la CDC (Caisse des dépôts), devront intégrer leurs réseaux en outre-mer et continuer à intervenir pour financer des projets structurants à moyen et long terme : il convient de reprendre, le rapprochement des deux institutions annoncé publiquement en septembre 2015 mais abandonné dès avril 2016 ;

- **simplifier la défiscalisation pour relancer l'investissement dans le secteur privé** : les dispositifs de défiscalisation et de crédit d'impôt ne doivent pas être bouleversés au risque de pénaliser les entreprises ultra-marines ; pour autant, les lourdeurs introduites par l'administration fiscale ne permettent plus de répondre aux besoins des porteurs de projets : il n'est pas normal que des investissements fondamentaux pour les économies d'outre-mer, dans le tourisme par exemple, soient arbitrés dans les bureaux de l'administration fiscale à Bercy ; dans l'attente de la montée en puissance des nouveaux dispositifs de financement, il est indispensable que les agréments fiscaux puissent être attribués localement, par l'administration fiscale, en deçà d'un seuil de 5 à 10 M€ (contre 1,5 M€ aujourd'hui), décidés sur la base de règles claires, simples et transparentes, communiqués aux porteurs de projets dans un délai maximal de 6 mois (contre 12 à 18 mois actuellement en moyenne) et qu'ils soient enfin pré-financés par la BPI pour le crédit d'impôt.

- **Je veux attirer dans les outre-mer les talents et les capitaux**

Propositions :

- **orienter l'épargne nationale vers le financement des PME des régions d'outre-mer** : mon programme national prévoit une mesure pour orienter l'épargne individuelle vers le financement du développement économique ; compte tenu de l'éloignement géographique et de l'étroitesse des économies ultramarine, ce dispositif sera adapté afin d'orienter plus fortement l'épargne des français vers l'outre-mer ;
- **créer des zones franches d'attractivité et développer les échanges commerciaux** : les actuelles zones franches d'activités seront pérennisées et transformées en zones franches d'attractivité pour les cinq départements d'Outre-mer ; outre les avantages actuels et les nouvelles réductions d'impôt prévues au niveau national, les nouvelles zones franches comprendront des déductions totales d'impôts directs pour les entreprises ou les porteurs de projet s'orientant vers :
 - la création d'entreprise et la création d'emplois dans les secteurs prioritaires des économies ultramarines, pendant cinq ans ; le dispositif sera complété par une extension, sous condition de ressources, des dotations de continuité territoriale aux créateurs d'entreprises qui implanteraient une activité outre-mer à partir de la métropole ;
 - l'import/export pour l'ensemble du secteur touristique et la transformation sous douane de produits importés, dans les zones portuaires et aéroportuaires notamment ; une telle mesure permettra d'inciter à la création outre-mer de véritables hubs régionaux.
- **accélérer la modernisation des ports d'outre-mer**, pour répondre aux attentes des acteurs économiques et intensifier l'activité de cabotage intra régional ; il n'est pas normal qu'un produit en provenance du Brésil doive gagner un port d'Europe avant d'être réexpédié en Guyane !

- **Je veux faire du soutien à l'innovation et aux services un moteur de croissance et de dynamisme pour la jeunesse**

L'entrepreneuriat, à travers des projets technologiques comme de nouveaux services, rencontre un véritable engouement chez les jeunes ultramarins. Or, ce dynamisme est trop souvent totalement méconnu des pouvoirs publics et reste peu accompagné.

Afin d'offrir de nouvelles opportunités aux jeunes et de favoriser la création de haute valeur ajoutée, il est indispensable de soutenir résolument l'innovation outre-mer.

Propositions :

- **définir des critères pour adapter le « Programme d'investissement d'avenir » aux économies ultramarines** pour des programmes spécifiques, tels que l'introduction effective du très haut débit, la création de formations numériques d'excellence ou encore le développement et la mise en réseau des structures d'accompagnement de startups outre-mer ;
 - **adapter les autres financements publics à ces nouveaux enjeux**, comme par exemple le crédit impôt-innovation ;
 - **faire du tourisme une priorité outre-mer** : ce secteur a été trop longtemps délaissé en particulier dans les DOM, alors qu'il constitue un gisement d'emplois ; c'est donc une stratégie globale et partenariale qu'il convient de mettre en place, avec les professionnels, pour améliorer l'accueil sur toute la chaîne touristique et valoriser les atouts des outre-mer. L'Etat doit susciter et accompagner ces stratégies, en adaptant ses outils fiscaux en définissant des objectifs précis aux différents financeurs publics.
- **Je veux consolider les secteurs traditionnels que sont notamment l'agriculture et le BTP**

Propositions pour l'agriculture :

- **dynamiser les filières agricoles**, pilier de l'économie locale créateur d'emplois de ce secteur ; à titre d'exemple, la culture de la banane crée un emploi par hectare, contre un seul emploi tous les 250 hectares pour les céréales, dans l'hexagone ;
- **sanctuariser les aides publiques aux filières exportatrices des DOM** que sont les productions de canne-rhum et de bananes et accompagner les augmentations de production auxquelles peuvent aspirer les exploitants ; les cultures dites de diversification, destinées au marché local, doivent également être soutenues grâce au dispositif mis en place suite aux états généraux de 2009, toujours dans une logique d'augmentation des productions ;
- **défendre avec énergie à Bruxelles la culture de productions « bio »**, y compris en interdisant l'importation sous l'étiquette bio des produits de pays tiers lorsqu'ils ne respectent pas la réglementation européenne ; le « Small Business Act » devra en outre permettre aux collectivités locales qui le souhaitent de recourir à des produits locaux pour la restauration collective ;
- **imposer à l'Union européenne de tenir compte des spécificités des outre-mer en matière agricole**, comme l'y autorise l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, pour défendre l'exclusion totale des productions des DOM des accords commerciaux en cours de négociation ; ces accords sont souvent à l'origine de baisses de droits de douane sur les productions tropicales ou de contingents, qui n'affectent que nos Outre-mer ; dans le cas contraire, il conviendra d'obtenir de Bruxelles une compensation, pour les filières de production des DOM, égale à l'avantage accordé au pays tiers.

Propositions pour le BTP :

- **assurer le préfinancement des créances publiques par BPI France** afin de compenser les retards de paiements très importants que les collectivités territoriales imposent à de nombreuses PME ; cet effort des pouvoirs publics pour préfinancer ces créances aura pour contrepartie une moindre indulgence de l'Etat vis-à-vis des abus les plus flagrants ;
- **renforcer les exonérations de charges sociales dont bénéficie ce secteur**, au même titre que les autres secteurs prioritaires des économies ultramarines.
- **Je veux favoriser les grands projets environnementaux**

Les grands projets environnementaux doivent préparer les outre-mer aux enjeux du XXIème siècle.

La situation énergétique n'est absolument pas satisfaisante outre-mer, c'est un challenge économique comme environnemental à relever en urgence ; les gouvernements socialistes successifs et singulièrement le ministère de l'écologie ont totalement manqué d'ambition pour aider les outre-mer à atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement ; ainsi, aucune préférence n'a été donnée aux intérêts français et encore moins aux entreprises innovantes locales comme a pu le montrer le regrettable exemple de la géothermie aux Antilles.

De plus, les choix industriels français ont conduit à une prévalence fuel-charbon, au détriment des énergies renouvelables ; résultat : un environnement pollué alors que l'ambition stratégique est le développement du tourisme !

Propositions :

- **développer un plan simple et ambitieux permettant d'atteindre un nouveau cap de politique énergétique : « 0 » charbon et « 0 » fuel en 2025** ; l'ensemble de cette stratégie sera soutenu par l'Etat, par un fonds dédié de la Caisse des dépôts, en partenariat avec les collectivités locales ;
- **favoriser la conversion des centrales à charbon actuelles (à la bagasse ou à la biomasse, locale ou importée) et celle des centrales à fuel (TAC) ainsi que le développement accéléré des énergies renouvelables** (photovoltaïque notamment, éolien) qui constitue un impératif ;
- **développer et moderniser les projets de traitement et de valorisation des déchets ménagers**, qui sont consubstantiels à la relance de projets de tourisme et de valorisation patrimoniale du territoire ; ils n'ont connu aucune avancée durant le quinquennat écoulé en particulier aux Antilles ; l'Etat soutiendra les Régions pour arrêter, dans le cadre d'une procédure d'urgence, les meilleurs choix industriels possibles et appuiera la mobilisation des fonds Européens et de la Caisse des dépôts.

4. CONFORTER LES OUTRE-MER DANS LA COMMUNAUTE NATIONALE

- **Je veux faire entendre la voix des outre-mer à Paris et à Bruxelles.**

Faire entendre la voix des outre-mer à Paris et à Bruxelles est un impératif. L'Etat doit pleinement soutenir cette visibilité et, pour cela, il doit être mieux organisé et être plus efficace.

Propositions :

- **Placer le ministre des outre-mer auprès du Premier ministre**

En 2016, l'effort financier consacré par l'Etat aux territoires ultramarins se monte à 14,5 mds€. La politique transversale de l'Etat outre-mer est portée par 85 programmes relevant de 27 missions différentes. La mission outre-mer et ses deux programmes ne regroupent que 2,2 mds€. Cette particularité donne au ministère des outre-mer une dimension interministérielle très marquée, et la nécessité, lorsque surgissent des divergences avec les ministères dits « techniques », d'obtenir les arbitrages du Premier ministre.

Le ministre des outre-mer doit être placé auprès du Premier ministre pour conforter la logique interministérielle et lui donner un poids plus important dans le fonctionnement de l'Etat. Dans cette optique, le comité interministériel des outre-mer, créé en 2009, devra être réactivé.

- **Créer un conseil consultatif des outre-mer**

Les collectivités d'outre-mer ont évolué vers des statuts à la carte que la révision constitutionnelle de 2003 a largement permis. Elles ont des identités et des problématiques propres. Cette évolution souhaitable leur a fait toutefois perdre une capacité d'action en commun, tant pour le partage d'expériences qui reste pertinent que pour la prise en compte des spécificités ultramarines dans les politiques nationales.

La création par la loi du 27 mai 2009 de la commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat outre-mer (CNEPEOM) puis la création des délégations aux outre-mer du Sénat et de l'assemblée nationale ont permis une meilleure prise en compte de l'outre-mer le travail législatif.

Il est nécessaire d'aller plus loin en créant un véritable **conseil consultatif des outre-mer** dont la composition pourrait s'inspirer, dans un format adapté, du comité des finances locales. Le conseil consultatif des outre-mer pourrait ainsi être obligatoirement consulté sur le projet de loi de finances, sur les projets d'ordonnance prises en application de l'article 74-1 (extension et adaptation dans les collectivités d'outre-mer) ou de l'article 38 pour les textes relatifs aux outre-mer.

- **Moderniser le droit de l'outre-mer**

Le législateur, comme le gouvernement dans l'exercice du pouvoir réglementaire, ne parviennent pas à adapter le droit de l'outre-mer de manière satisfaisante aux besoins des collectivités et des opérateurs économiques comme, par exemple, dans les domaines énergétiques, en matière d'habitat ou pour certaines questions sanitaires. Le droit de l'outre-mer soit porte encore trop la marque du droit commun, soit à l'inverse, pour les collectivités régies par le principe de spécialité, devient obsolète faute de capacité pour le faire évoluer. Le droit de l'outre-mer ne repose en outre que sur quelques spécialistes des ministères, dévoués mais trop isolés dans les administrations parisiennes et trop éloignés des préoccupations du terrain.

Un recensement spécifique des normes inadaptées doit être immédiatement réalisé. Il pourra s'appuyer sur le travail initié par l'Association des CCI d'outre-mer à travers le « code de l'entreprise en outre-mer ». Ces normes feront ensuite l'objet d'adaptations systématiques, y compris au niveau communautaire, en se basant sur l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

Les régions et les collectivités territoriales de l'article 73 qui le souhaitent seront habilitées pour adapter les normes applicables aux entreprises.

• **Je veux ancrer les outre-mer dans la République sans nier leurs spécificités**

Depuis les révisions de 2003 puis 2008, la Constitution offre aux collectivités situées en outre-mer une palette d'outils juridiques qui leur a permis d'évoluer vers de véritables statuts à la carte.

De manière significative, l'expression « les outre-mer » au pluriel tend à supplanter le qualificatif « l'outre-mer » au singulier. Cet usage du pluriel rend bien compte de la double différenciation qui s'opère progressivement à la fois entre les collectivités territoriales ultramarines et les collectivités territoriales de métropole et, par ailleurs, entre les collectivités territoriales situées outre-mer elles-mêmes. Beaucoup a déjà été fait pour organiser les douze collectivités ultramarines selon leurs spécificités et besoins propres.

Les questions statutaires, qui ont pu parfois masquer l'impuissance à résoudre les problématiques sociales ou économiques, ne sont pas aujourd'hui une priorité. Pour autant, lorsque s'exprimeront de manière consensuelle, des demandes d'évolution ou de modernisation des statuts allant dans le sens de l'efficacité de l'action publique et d'un meilleur usage des deniers publics, il faudra alors y accéder.

Propositions :

- accompagner les demandes de modernisation des statuts ;
- favoriser les habilitations des collectivités d'outre-mer pour qu'elles participent à la modernisation du droit des outre-mer.

- **Je veux replacer l'Etat au centre du processus calédonien**

- **Bâtir le destin commun des calédoniens**

Nul n'ignore que la parole est au fondement de la société kanake : culture de l'oralité mais aussi respect de la parole donnée, partage, enfin, entre toutes les composantes de la société calédonienne, pour que ces dernières trouvent leur juste place sur le territoire qu'elles ont contribué à façonner. En Nouvelle-Calédonie, l'État est d'abord l'acteur d'une réconciliation. C'est aussi le garant du processus de Matignon et de Nouméa : la consultation prévue par l'accord de Nouméa doit être organisée entre mai et novembre 2018. Celle-ci sera néanmoins sans surprise compte-tenu de la remarquable stabilité des forces en présence, indépendantistes et non-indépendantistes.

Le Président élu en 2017 et son gouvernement auront ainsi une responsabilité historique : celle de conduire la Nouvelle-Calédonie vers son destin commun, dans une organisation institutionnelle qui reste encore à inventer. En effet, l'accord de Nouméa, ne fixe qu'une organisation provisoire et n'a pas d'autre horizon que l'indépendance d'un côté ou le maintien dans la République de l'autre.

Dans ce contexte historique, l'Etat ne devra pas être un simple médiateur, comme il l'est aujourd'hui, mais bien, avec l'ensemble des forces politiques calédoniennes, l'acteur engagé d'une nouvelle étape.

J'avais déjà exprimé en tant que Premier Ministre, lors de mon déplacement en Nouvelle-Calédonie en juillet 2010, ma préférence pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République.

Mais conscient de l'impérieuse nécessité de préparer une sortie par le haut de l'accord de Nouméa, j'avais missionné deux experts – le conseiller d'Etat Jean Courtial et le professeur Ferdinand Mélin-Soucrmien – pour conduire avec les forces politiques calédoniennes une réflexion approfondie sur l'avenir institutionnel du territoire. Aucune suite n'a été donnée au rapport remis en octobre 2013 dont la qualité fut pourtant unanimement saluée. Un temps précieux a depuis été perdu, alors que les maladresses sur la question sensible du corps électoral ont pu raviver des tensions bien inutiles.

Ce quinquennat a été perdu à cause de la démission du pouvoir socialiste incapable de jouer son rôle. J'ai la conviction qu'il est encore possible d'engager des discussions afin d'épargner aux Calédoniens un referendum « couperet » en 2018 pour donner, par un nouvel accord préalable, un sens éclairé au scrutin. Le rapport Courtial-Soucrmien sera la base de ces propositions de l'Etat.

Je souhaite donc que, dès l'élection présidentielle, **l'Etat prenne l'initiative de discussions et s'engage sur la clarification de ce qui pourrait advenir après le scrutin d'autodétermination dans l'hypothèse d'un maintien dans la République ou sur une solution alternative au scrutin « pour ou contre l'indépendance » si telle était la volonté des partenaires politiques calédoniens.**

- **Le nickel est aussi l'affaire de l'Etat**

Le nickel joue un rôle absolument prépondérant en Nouvelle-Calédonie, non seulement du point de vue économique, mais également du point de vue politique, symbolique et culturel. On ne peut dissocier les évolutions institutionnelles des accords concernant le partage de la ressource nickel entre kanak et le reste de la population et le rééquilibrage nord-sud dont l'édification de l'usine du nord à Koniambo a été l'expression la plus spectaculaire et aboutie.

Clé de voute économique des compromis réciproques dans l'ordre politique, la situation des mines et des usines de nickel est aussi l'affaire de l'Etat et ne saurait être abandonnée aux seules lois du marché mondialisé. Il est urgent, légitime et nécessaire que l'Etat prenne à nouveau sa part comme acteur et garant d'une « stratégie pays » qui tienne compte des réalités d'un marché certes volatile et impérieux, mais sache préserver les équilibres sociaux et politiques du rééquilibrage. Par ses capacités de conseil et ses devoirs de contrôle, son active politique de défiscalisation, ses devoirs d'actionnaire au sein d'ERAMET et de la SLN, sa capacité bancaire et de caution, l'Etat dispose des marges d'action

souhaitables pour redonner à tout ce qui touche aux activités du nickel en Nouvelle-Calédonie le rôle structurant qui leur est propre dans la construction du destin commun voulu par les différents accords.

- **Je veux redresser la situation de Mayotte**

Avec un PIB par habitant 4 fois inférieur à celui de la métropole et 2,4 fois à celui de la Réunion et un niveau de vie médian de la population de 384 € par mois, **Mayotte est le département le plus pauvre de la République**. 84% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La démographie est en expansion : la population de Mayotte atteindra près de 500 000 habitants en 2050 et 752 000 habitants en 2100. Le taux d'emploi est très faible : 33% d'actifs occupés, pour 64 % en métropole et 47 % en moyenne dans les autres DOM. La situation des collectivités (département et communes) est très dégradée, se caractérisant par une forte rigidité des charges de gestion, un autofinancement insuffisant, des difficultés récurrentes de trésorerie et une incapacité à financer les investissements indispensables pour le développement de l'archipel, tels l'eau potable (25 % de la population n'est pas raccordée au réseau d'eau potable), l'assainissement (le taux de raccordement à un système d'assainissement collectif est de 18 % contre 80% en métropole), l'éducation (il manque entre 500 à 600 classes, en moyenne chaque année). Il est donc indispensable que l'Etat reprenne la main pour :

Propositions :

- **apporter des réponses volontaristes en matière d'éducation** : l'enjeu des constructions scolaires appelle des réponses fortes ; il faut réintroduire l'Etat pour assister techniquement les communes et convenir que le transfert de compétences au Département pour les constructions du second degré n'est pas concevable dans la situation actuelle, comme l'a souligné récemment la Cour des comptes ;
- **assurer la protection de l'enfance en danger à Mayotte** qui constitue un véritable défi pour l'ensemble des autorités publiques ; plus que toute autre, cette problématique doit être corrélée avec les autres politiques publiques que sont le droit d'entrée et de séjour des étrangers, la protection médicale, l'éducation, la formation professionnelle, le droit au logement, l'accès à la culture, aux sports et loisirs ; elle appelle aussi une coopération renforcée avec les États voisins ;
- **adopter un schéma de financement pérenne pour les collectivités mahoraises**, passant par le règlement des questions de la répartition équitable de l'octroi de mer (avec une fraction supplémentaire d'octroi de mer et du prélèvement sur recettes spécifique du Département) ainsi que l'ajustement du niveau de DGF des communes, qui demeure inférieur à la moyenne des DOM ;
- **permettre à Mayotte d'accéder au statut de région ultrapériphérique (RUP)**, ce qui implique la reconnaissance des contrats de projets comme contrepartie nationale aux projets soutenus par les fonds européens, opportunité réelle pour accompagner ce rattrapage en matière d'infrastructures ;
- **donner la priorité à la relance de l'investissement public**, via la mobilisation d'un fonds consacré au financement des investissements, géré par une agence technique de l'Etat ou une société d'économie mixte d'Etat chargée de conduire des opérations d'investissement, de faire de l'ingénierie publique et de piloter les projets d'investissement locaux en infrastructures et équipements publics (constructions scolaires, eau, assainissement, déchets) dont elle aurait la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- **transformer le port de Mayotte** (qui comprend les sites de Longoni, Mamoudzou et Dzaoudzi) **en Grand Port Maritime d'outre-mer**.